

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

Suicide : plaidoyer pour une prévention active

Déclaration du groupe de la coopération

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, nul doute que le suicide constitue un enjeu de santé publique tant pour les victimes elles-mêmes que pour leur entourage proche. Aucun doute sur la nécessité de prévention, pas de doute non plus sur la nécessité de disposer de données fiables qui permettent des analyses et surtout des corrélations qui aient du sens ; par exemple, les jeunes sont très concernés mais aussi les plus de 65 ans. Toutefois, le pic de mortalité se situe entre 45 et 54 ans.

Les jeunes femmes présentent un taux de fréquence de tentative de suicide très supérieur à celui des hommes mais au final les hommes se suicident davantage que les femmes. La population carcérale présenterait 6 fois plus de risque que la population globale, mais on a appris que la police était également une population à risque.

Les chômeurs présenteraient deux fois plus de risques que ceux qui travaillent mais le même jour un autre expert nous a confié que sur les 11 000 suicidés de l'année passée, on n'avait pas la moindre idée de ceux qui étaient au chômage ; ceux qui souffrent du chômage donc mais aussi ceux qui souffrent au travail. Dans le groupe de la coopération, nous pensons que s'il existe des modes de management pathogènes, à l'inverse le monde original des coopératives préserverait mieux la santé mentale des salariés coopérateurs pour des raisons qui pourront être débattues dans le projet d'avis sur les risques psychosociaux.

Les surendettés sont indéniablement très concernés, mais pas forcément les pauvres chez lesquels la solidarité est nécessairement plus développée que chez les riches.

Enfin, la population des alcooliques, généralement dépressive, à propos de laquelle nous apprenons - cela ressemble presque à un clin d'oeil - que sans alcool la situation serait peut-être pire et que l'alcool est un excellent psychotrope ! Ainsi concluons-nous qu'il nous est apparu de vraies certitudes transversales communes à une grande majorité de groupes à risque. Tout d'abord, la qualité du lien social déjà mise en évidence par Durkheim puis une exacerbation du risque de récurrence chez les suicidants et enfin la présence de la dépression que l'on retrouve dans 70 à 80 % des cas ; cette dépression devrait pouvoir être dépistée et soignée.

Il est insupportable moralement et physiquement de voir collègues, amis, parents, enfants se donner la mort sans raison compréhensible.

Vous l'avez compris, le groupe de la coopération votera en faveur de ce projet d'avis. Merci à Didier Bernus qui a porté cette initiative.